

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2015

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, après convocation légale, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOILLETOT, Maire.

Présents : Mmes Brigitte GUICHARDOT, Bernadette MENOILLARD
Mrs Jean-Marc BOILLETOT, Mrs Philippe BORDAS, Frédéric BOUQUIN,
Frédéric FARINETTI, Patrick LUSSIANA, Jean-Claude MARECHAL, Jean-Baptiste PELLEGRINI.

Absents excusés : Mme Marion MAUFOUX, Mr Joël BOUZIGON

Absents :

Date de convocation : 04/11/2015

Date d'affichage : 25/11/2015

A été élu(e) secrétaire de séance : Melle Marie-Pierre MASSY (secrétaire de mairie)

OBJET : TARIF EAU 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix du mètre cube d'eau à 1.10 € et prend note que la redevance pour pollution domestique ne change pas par rapport à 2015 et qu'elle sera de 0.29 €/m³ pour l'année 2016.

OBJET : ATTRIBUTION D'INDEMNITES KILOMETRIQUES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser à Monsieur Henri MENOILLARD une indemnité de 256 €, sachant qu'il a parcouru 800 kilomètres en 2015 à 0.32 € du kilomètre.

OBJET : BUDGET DU SERVICE DES EAUX : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Des anomalies entraînant un déséquilibre au niveau des opérations d'ordre ayant été détectées, il convient de les régulariser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux augmentations de crédits suivants afin de rétablir l'équilibre au niveau des opérations d'ordre :

- | | |
|--|------------|
| - D 6811/042 : Dotations aux amortissements : | + 172.00 € |
| - R 777/042 : Quote-part des subventions d'investissements | + 172.00 € |

OBJET : DENEIGEMENT DES VOIES COMMUNALES – SAISON 2015 -2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler la convention hivernale de déneigement des voies communales avec Monsieur Jacques SEURRE, indique que le montant forfaitaire sera de 146,00 € H.T. par passage, et charge Monsieur le Maire de signer la convention de déneigement avec Monsieur Jacques SEURRE.

OBJET : NETTOYAGE DU RÉSERVOIR ET DE LA BÂCHE DE STOCKAGE DE LA STATION

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de faire procéder annuellement au nettoyage du réservoir et de bâche de stockage de la station. Il rappelle également que l'entreprise chargée jusqu'à ce jour de cet entretien ayant cessé son activité, il convient de trouver un nouveau prestataire.

Entendu l'exposé du Maire et après étude des différents devis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de passer une convention avec la Société SOGEDO pour le nettoyage du réservoir et de la bâche de stockage, indique que le montant annuel de la prestation sera de 672,00 Euros HT et charge Monsieur le Maire de signer la convention de nettoyage du réservoir et de bâche de stockage de la station avec la Société SOGEDO.

OBJET : ANIMATIONS DE FIN D'ANNEE

➤ L'Arbre de Noël des enfants

Cette fête aura lieu le samedi 19 décembre 2015 à 11 h 00 à la mairie. La commune de Plaisia offrira le verre de l'amitié, toutefois nous sollicitons les mamans ainsi que toute personne pour confectionner des pâtisseries.

➤ La Fête de la Saint-Etienne

Elle se déroulera le vendredi 26 décembre 2015 à 18 h à l'abri bus. Nous vous invitons à partager le vin chaud. Là encore, nous en appelons au savoir-faire en pâtisserie, pizzas, etc., de toutes les personnes désireuses de partager ce moment de convivialité. Une petite randonnée (3 kms) sera organisée, à 17 heures, pour ceux qui le souhaitent, au départ de l'abri bus en direction de la croix Saint Etienne (prévoir dans son équipement une lampe frontale).

➤ Le repas des anciens

Il est prévu pour le samedi 30 janvier 2016, 12 h, à l'Auberge Jurassienne.

Un courrier rappelant toutes ces manifestations sera adressé aux habitants de Plaisia.

OBJET : COURS DE SECOURISME

Les cours de secourisme prévus début décembre sont repoussés faute de participants. La première session devrait donc se dérouler les 15, 16 et 23 janvier 2016.

OBJET : DEMANDE DE MONSIEUR MATHIEU LEYRE DE CHANGER LA CLÔTURE EXISTANTE

Monsieur le Maire informe que le nouveau propriétaire de la maison située au 2 chemin des Perrières, Monsieur Mathieu LEYRE, souhaite remplacer la clôture existante, côté est de la maison, par une haie. Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur Mathieu LEYRE à remplacer la clôture existante par une haie à la limite de sa propriété, indique que Monsieur Mathieu LEYRE s'engage à tailler cette haie côté communal.

OBJET : PROJET CCRO : AIRE D'ACCUEIL POUR LES CAMPING-CARS

La Communauté de Communes de la Région d'Orgelet mène une étude pour installer des aires de camping-cars sur son territoire. La commune de PLAISIA serait pressentie pour une petite aire de stationnement près de la réserve incendie à Merlue (capacité : 6 à 8 véhicules). Le Conseil Municipal attend un complément d'information et l'avis du voisinage avant de se prononcer.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire